



Mission en Tunisie du 16 au 19 juin 2009

Mission pilotée par Henri Bertholet, Président du groupe-pays Tunisie de Cités Unies France, organisée par Cités Unies France, avec l'appui de l'Institut français de coopération de Tunis.

Composition de la délégation :

- *M. Henri Bertholet, Maire de Romans sur Isère, Président de groupe-pays Tunisie de Cités Unies France*
- *Mme Virginie Rouquette, chargée de mission Méditerranée, Cités Unies France*
- *Solen Bel Latour, chargé de mission, coopération décentralisée, Romans sur Isère*

La délégation a été accompagnée de M. François Neuville, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint

Sommaire

-	Sommaire	Page 2
-	Synthèse de la mission	Page 3
-	Programme de la mission	Page 5
-	Relevés de décisions des réunions	
o	Service de coopération et d'action culturelle	Page 6
o	Mission économique	Page 6
o	Agence française de Développement	Page 6
o	Délégation de l'Union Européenne	Page 8
o	Jumelage européen	Page 9
o	Ministère de la Coopération Internationale et du Développement	Page 10
o	Ministère de l'Intérieur	Page 11
o	Municipalité de Tunis – Présidence de la FNVT	Page 13
o	Union tunisienne de solidarité Sociale	Page 14
o	Réseau Maghrébin de développement local	Page 14
o	Programme des Nations Unies pour le Développement	Page 15
-	Proposition de « feuille de route »	Page 16

Synthèse de la mission

Rappel des objectifs de la mission :

La mission du président du groupe-pays Tunisie de Cités Unies France avait pour objectifs de rencontrer les partenaires institutionnels de la coopération décentralisée franco-tunisienne afin :

- de faire un état des lieux des actions de coopération en cours
- d'identifier les forces et faiblesses de cette coopération
- d'identifier les institutions et ministères à même d'appuyer la coopération décentralisée franco-tunisienne
- d'identifier des thèmes que la partie tunisienne souhaite voir porter par la coopération décentralisée franco-tunisienne
- de proposer aux partenaires publics tunisiens l'organisation d'une rencontre des élus locaux tunisiens et français (dans la suite des assises de Sousse de mai 1996)

Avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France, des demandes de rendez-vous ont été adressées au Ministère de l'Intérieur, au Premier Ministère et au Ministère du Développement et de la coopération internationale. Le soutien de l'Ambassade de France, via le SCAC, a été déterminant pour l'obtention de ces rendez-vous ; il a également été précieux pour l'organisation de la mission et son déroulement.

* * * * *

Synthèse :

La mission a permis de rencontrer plusieurs acteurs stratégiques de la coopération décentralisée.

Les difficultés rencontrées par les collectivités françaises dans le cadre de leurs liens avec les collectivités tunisiennes sont souvent partagées par d'autres acteurs de la coopération (AFD, Union européenne...). La Tunisie a engagé une politique de déconcentration, mais la décentralisation n'est pas à proprement parler à l'agenda politique. En conséquence, il est absolument nécessaire d'associer les autorités déconcentrées en amont des projets de coopération décentralisée pour s'assurer du bon déroulement de ceux-ci. Concernant les déplacements des élus tunisiens en France, leur opportunité sera évaluée par le Ministère de l'Intérieur au regard des priorités de la collectivité et compte tenu de la période électorale en cours en Tunisie (présidentielle et législative le 6 octobre 2009; municipales en mai 2010)

Afin d'avoir une vision plus précise de l'état actuel de la coopération décentralisée franco-tunisienne ; Cités Unies France procédera à l'actualisation de son répertoire des coopérations décentralisées franco-tunisienne au cours du second semestre 2009.

Des thèmes ont été proposés par le Ministère de l'Intérieur, sur lesquels les collectivités sont invitées à travailler : l'environnement, le transfert des compétences et des savoirs faire, le développement des investissements, le développement économique et social, les migrations

légales. En terme de méthodologie, le ministère de l'Intérieur conseille de privilégier un thème, assorti d'un plan d'action, et de centrer la coopération décentralisée sur ce thème.

Le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale a souligné que l'expertise acquise en matière de réponse aux appels à projets européens était un domaine d'échange à valoriser dans les partenariats de coopération décentralisée.

Concernant l'organisation de rencontres des collectivités locales, il conviendra de proposer un format restreint propice aux ateliers thématiques de travail. Cette dernière ne pourra avoir lieu avant l'échéance des élections locales tunisiennes, en mai 2010. Une réunion de préparation restreinte (avec les partenaires publics tunisiens, la FNVT, les services de l'Ambassade, l'AFD, CUF...) pourrait avoir lieu en décembre 2009 pour engager une réflexion sur cette rencontre.

La rencontre en elle-même pourrait être élargie aux acteurs économiques.

Toutefois, la participation de la société civile n'est pas souhaitée.

Le maire de Tunis et Président de la FNVT, M. Abès Mohsen, propose de faire porter cette rencontre par une personnalité politique, à l'image de ce qui avait été fait en 1996, à Sousse (la rencontre avait été portée par le président Bernard Stasi et le maire de Tunis, M. Mohamed Ai Bouleymen). La FNVT apporterait son appui à l'organisation de cette manifestation.

Le contexte de la construction de l'Union pour la Méditerranée fournit un cadre nouveau dans lequel peut s'inscrire cette rencontre.

Programme de la mission

Mardi 16 juin :

- Réunion avec Rémi Privat, conseiller résident de **jumelage européen**, « Renforcement des capacités institutionnelles des organismes de développement régional en matière de promotion de l'investissement privé ».
- Réunion avec MM. Roger Goudiard, directeur, Cyrille Bellier, directeur adjoint et Thomas de Vericourt, chargé de mission Urbain/Transports à l'**Agence française de développement (AFD)**

Mercredi 17 juin :

- Réunion avec Mohamed Dababi, secrétaire général, **Réseau Maghrébin de Développement Local**
- Réunion avec Gianandrea Villa, société civile – ONG – coopération décentralisée, **Délégation de l'Union européenne**
- Rencontre avec Bernard Furno, chef de mission, **Mission économique**
- Déjeuner, avec M. l'**Ambassadeur**, Serge Degallaix, à la résidence de l'Ambassadeur
- Réunion avec M. Charfeddine Guellouz, **Union Tunisienne de Solidarité Sociale**
- Réunion avec Mme Kérïma Ghribi, directrice générale de la coopération transfrontalière et M. Lotfi Trifa, directeur général de la coopération bilatérale, **Ministère du Développement et de la Coopération Internationale**

Jeudi 18 juin:

- Rencontre avec M. Abes Mohsen, Maire de Tunis, **Président de la FNVT**, Hôtel de Ville
- Réunion avec M. Tahar Fellous Refäï, Directeur général, **Ministère de l'Intérieur**

Vendredi 19 juin :

- Réunion avec M. Nourredine Nasr, chargé du programme environnement, **PNUD**

Rencontre avec les services de l'Ambassade de France à Tunis

Service de Coopération et d'Action Culturelle

François Neuville, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint

En 2007, 11 projets de coopération décentralisée franco-tunisiens ont été soutenus par la DAECL, pour un montant de 250 000 Euros

En 2008, 5 projets ont été soutenus, pour un montant de 100 000 Euros.

En 2009, 7 projets ont été soutenus pour un montant de 130 600 Euros

Mission économique

Bernard Furno, chef de mission

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, François Neuville et Virginie Rouquette]

La mission économique engage essentiellement des coopérations ministérielles.

Toutefois, elle serait intéressée par une rencontre des collectivités locales tunisiennes et françaises, qui pourrait associer les acteurs économiques. En effet, de plus en plus, les collectivités françaises engagées en Tunisie emmènent les entreprises de leurs territoires avec elles lors de leurs déplacements, de façon à créer des liens économiques entre territoires et villes partenaires.

Une telle rencontre, avec entreprises et chambres consulaires par exemple, serait un moyen de donner à la coopération décentralisée une dimension plus économique, qui pourrait susciter l'intérêt des ministères tunisiens.

Agence Française de Développement

Roger Goudiard, Directeur

Cyrille Bellier, Directeur adjoint

Thomas De Vericourt, chargé de mission Urbain/Transports

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, François Neuville, Solen Bel Latour et Virginie Rouquette]

L'AFD est très favorable au développement de la coopération décentralisée franco-tunisienne.

Quelques constats : en Tunisie, un des défis consiste en l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques sectorielles solides ; pour ce faire, il faut appuyer la création d'un cadre de cohérence territoriale qui n'existe pas à ce jour. Des défis attendent les collectivités locales en

Tunisie sur les thèmes de l'étalement urbain, de l'intercommunalité, sur les plans de déplacement urbain...La coopération décentralisée a un rôle à jouer en ce sens.

Toutefois, il ne faut pas envisager l'organisation d'un événement, quel qu'il soit, avant mai 2010, date des élections municipales en Tunisie. Il est important qu'un débat s'engage avec la DGCL, auprès de laquelle il faudra trouver un interlocuteur.

L'élaboration d'un inventaire de la coopération décentralisée franco-tunisienne permettrait de caractériser l'importance de cette coopération et d'identifier les thématiques sur lesquelles se mobilisent les collectivités partenaires.

Certains thèmes semblent tout à fait appropriés pour être traités dans le cadre de la coopération décentralisée, tels que :

- la collecte des déchets
- le patrimoine (thème sur lequel existe une demande très forte du côté de la municipalité de Tunis)
- la politique urbaine (la question des déplacements urbains)
- ...

Les besoins sont donc réels.

CUF : l'AFD soutient-elle des projets portés par les collectivités locales tunisiennes? L'AFD pourrait-elle appuyer CUF dans l'organisation de rencontres entre collectivités tunisiennes et françaises ?

AFD : En Tunisie, l'AFD ne soutient pas de projet tripartite, de type AFD – collectivité tunisienne, collectivité française. L'AFD soutient toutefois des projets dans le secteur urbain :

- des programmes nationaux, sur la réhabilitation des quartiers populaires
- en partenariat avec la Banque Mondiale, des programmes de développement municipaux, permettant de financer des investissements dans des villes tunisiennes

Des discussions sont en cours sur les suites du programme de l'AFD en Tunisie, sur les stratégies de durabilité territoriale. Dans cette perspective, il est envisagé d'associer les collectivités territoriales françaises.

L'AFD peut appuyer Cités Unies France dans l'organisation d'une rencontre, qui devra être assez technique et faire le lien avec les ministères concernés pour définir les thèmes de travail.

Union européenne

Délégation de l'Union européenne

Gianandrea Villa, société civile – ONG – coopération décentralisée

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, François Neuville et Virginie Rouquette]

Depuis 2001 – 2002, l'Union européenne a engagé une démarche de renforcement des autorités locales. Il s'agissait d'abord du renforcement des autorités locales européennes, puis des autorités locales du voisinage.

L'Union européenne a deux types de programmes de coopération :

- la coopération thématique : c'est le programme ANE – AL (acteurs non gouvernementaux et autorités locales), avec des appels à projets ciblés sur certains thèmes. Jusqu'à ce jour, le programme ANE-AL n'a malheureusement pas concerné les autorités locales en Tunisie

- la coopération transfrontalière, avec deux programmes :

- o le programme multilatéral de bassin, qui concerne les rives Nord et Sud de la Méditerranée, dont l'autorité de gestion est la région Sardaigne. Ce programme a 4 priorités :

- le développement socio-économique
- la promotion de l'environnement
- la libre circulation des marchandises
- le dialogue culturel et la promotion de la société civile.

Ce programme ne touche que les régions frontalières de la Méditerranée (à savoir pour la France les régions (et départements et communes) du Languedoc Roussillon, de Provence Alpes Côte d'Azur et la collectivité territoriale de Corse). Les autres collectivités peuvent toutefois avoir un statut d'associé. Ce programme, d'une durée de 7 ans, dispose d'un montant de 150 millions d'Euros.

- o des programmes bilatéraux : à ce jour, deux programmes existent ; ils concernent

- l'Italie et la Tunisie
- l'Espagne et le Maroc

Les collectivités peuvent avoir un statut d'associé.

La délégation de l'Union européenne serait favorable à l'organisation d'une rencontre des collectivités françaises et tunisiennes. Une rencontre élargie aux autorités locales des autres pays européens pourrait être envisagée dans ce cadre.

La Délégation a peu de liens directs avec les municipalités tunisiennes. Il est primordial d'associer en amont les autorités de tutelles aux projets de coopération décentralisée, pour s'assurer de leur appui. Cette démarche vaut également dans le cadre des projets soutenus par l'Union Européenne, type Medpact.

Pour rappel, le 11^{ème} plan tunisien de développement (2008 – 2013) évoque le renforcement de la coopération décentralisée.

Remy Privat, conseiller de jumelage, Unité de gestion des programmes, Union Européenne

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, François Neuville, Solen Bel Latour et Virginie Rouquette]

Les jumelages européens ont initialement été mis en place en 1998 pour préparer l'entrée des nouveaux pays de l'Union Européenne au sein de l'Union. Ils visent à rapprocher les compétences des Etats du voisinage de l'Europe.

En Tunisie, les jumelages ont été initiés en 2005 ; on en dénombre une vingtaine. Les thèmes de ces jumelages sont choisis par l'Union européenne avec la Délégation à Tunis, en lien avec le Ministère tunisien du Développement et de la Coopération Internationale. L'Unité de gestion des programmes (UGP), structure tunisienne, gère ces jumelages européens.

La France a remporté un certain nombre des appels d'offre de ces jumelages, dont le jumelage intitulé « **Renforcement des capacités institutionnelles des organismes de développement régional en matière de promotion de l'investissement privé** ».

Ce jumelage, d'un montant de 1,3 millions d'Euros, a été remporté par un consortium formé par la DIACT (ancienne DATAR, France) et Formez (cabinet italien).

Ce jumelage a pour objectif la réalisation d'actions de développement structurantes au niveau régional.

La cible principale de ce jumelage sont les offices de développement régional (ODR), dont la mission est la promotion du développement économique en région. Ils ont en effet une fonction de planification, une fonction d'animation du développement économique et une mission d'accompagnement à la création d'entreprises. Les offices de développement ont une double tutelle, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale.

Quelques exemples d'expériences, menées dans le cadre de ce jumelage:

- des études de filières sont menées en région, comme c'est le cas à Bizerte, dans le secteur agro-alimentaire ;
- une expérience pilote est menée à Tozeur, où des experts appuient la mise en œuvre opérationnelle d'un diagnostic de territoire sur le gouvernorat.

Les expériences menées au niveau des gouvernorats tunisiens permettent une forte mobilisation et implication des acteurs locaux (services de l'Etat, représentants du secteur privé, organismes de formation professionnels) et un renforcement de leurs capacités d'expertise, d'initiative et de proposition pour le développement de leur territoire.

CUF : Quelle est la place des collectivités tunisiennes dans ce jumelage ? Comment l'expertise des collectivités française pourrait participer à ce programme ?

R.P. : Les gouvernorats ont une place prépondérante dans ce jumelage, plus que les collectivités tunisiennes. Toutefois il serait en effet intéressant de rechercher auprès des collectivités territoriales françaises actives en Tunisie l'expertise nécessaire selon les types de projets. Un lien sera fait en ce sens avec Cités Unies France.

Rencontres avec les Ministères Tunisiens

Ministère du développement et de la coopération internationale

Mme Kérima Ghribi, Directrice générale de la coopération transfrontalière

M. Lotfi Trifa, directeur général de la coopération bilatérale

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, Solen Bel Latour et Virginie Rouquette]

Le ministère du Développement et de la Coopération Internationale travaille sur les PDM, programmes de développement municipaux, en lien direct avec le Ministère de l'Intérieur. Concernant l'organisation de rencontre des collectivités locales tunisiennes et françaises, cette question doit être traitée avec le Ministère de l'Intérieur.

La coopération transfrontalière couvre quatre principaux domaines :

- le développement économique et social
- la préservation de l'environnement
- la conservation du patrimoine culturel
- la formation et l'insertion professionnelle

Les instruments financiers européens sont nombreux, mais il est difficile pour les acteurs tunisiens d'y répondre. Les procédures de réponse aux appels à projets européens sont complexes ; la coopération décentralisée aurait une plus value dans un échange d'expertise sur cette question. Il serait intéressant qu'elle appuie les acteurs tunisiens dans leur réponse aux appels à projets sur les questions de développement territorial.

La coopération décentralisée est complémentaire de la coopération bilatérale.

Ministère de l'Intérieur

M. Tahar Fellous Refaï, Directeur général

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, Solen Bel Latour, François Neuville et Virginie Rouquette]

Il existe au sein du Ministère de l'Intérieur une unité coopération décentralisée, qui travaille en coordination avec le directeur général des affaires générales.

A la connaissance du Ministère de l'Intérieur, il existe 33 jumelages et 64 projets de coopération décentralisée.

M. Tahar Fellous Refaï avait activement participé aux assises de la coopération décentralisée franco-tunisienne qui s'étaient déroulées à Sousse en 1996. A Sousse, le souhait avait été émis de reconduire tous les deux ans ces assises ; malheureusement, ce souhait n'a pas pu être exaucé.

Le développement de la coopération décentralisée est un point électoral du programme du Président Ben Ali.

Cinq thématiques sont priorisées pour être développées dans le cadre de la coopération :

- l'environnement
- le transfert des compétences et des savoirs faire
- le développement des investissements
- le développement économique et social
- les migrations légales

Cette liste n'est toutefois pas fermée.

La coopération décentralisée française a développé des expériences et des pratiques réussies ; le ministère de l'Intérieur est satisfait de beaucoup d'entre elles, car elles sont moteurs de développement local.

Il serait important que nous ayons une vision plus précise de ce que font les collectivités locales tunisiennes et françaises. Les collectivités, dans le cadre de leurs accords de partenariat doivent se doter de plans d'action. Idéalement, elles doivent se fixer un thème sur lequel elles centrent leur coopération afin d'éviter une dispersion des activités. L'exemple du partenariat entre El Jem et Romans sur Isère est intéressant, dans la mesure où les deux collectivités ont ciblé la culture et le patrimoine comme axe de travail et s'y tiennent.

Quant aux déplacements des élus tunisiens, il convient de s'assurer que le déplacement de l' élu se réalise au bénéfice de l'ensemble de la collectivité locale.

Concernant l'organisation d'une réunion d'élus locaux tunisiens et français, nous pouvons l'envisager sous une forme assez restreinte. Il faudra quoi qu'il en soit attendre les échéances des élections municipales de mai 2010.

Les services examineront avec attention les propositions que leur soumettra Cités Unies France.

Municipalité de Tunis
Présidence de la FNVT
Fédération nationale des villes tunisiennes

M. Abes Mohsen, Maire de Tunis

[Réunion en présence de Henri Bertholet, Solen Bel Latour et Virginie Rouquette]

Concernant la ville de Tunis :

La ville de Tunis est très satisfaite de son partenariat avec la ville de Marseille. Un travail important est réalisé en direction de la jeunesse (organisation de colonies, de stages de voile...), un partenariat est engagé entre les technopôles des deux villes, un partenariat a également été tissé avec l'hôpital de la Timone...

La ville de Tunis est fortement engagée dans une politique de réhabilitation des quartiers anciens, souvent surpeuplés, et dans la construction d'habitats neufs. Au point qu'aujourd'hui, on ne trouve plus de bidonvilles à Tunis, résultat d'une véritable politique volontariste dans le champ du social.

Concernant l'organisation d'une rencontre :

La municipalité de Tunis n'a pas senti de réserve de la part des pouvoirs publics tunisiens quant à l'organisation de rencontres des collectivités locales tunisiennes et françaises.

Le cadre de l'Union pour la Méditerranée donne à ce jour d'autant plus de sens à ce type de manifestation.

La coopération décentralisée franco-tunisienne souffre probablement d'un manque de visibilité. L'identification de l'existant dans un répertoire semble être une idée intéressante. Il serait également intéressant de faire porter ces assises par des personnalités politiques. En 1996, les assises avaient fortement été portées par MM Bernard Stasi, alors président de Cités Unies France et M. Mohamed Ali Bouleymen, alors Maire de Tunis.

La Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) serait un interlocuteur dans l'organisation de ces assises.

Autres structures

L'Union tunisienne de solidarité sociale (UTSS)

M. Charfeddine Guellouz, Président de l'UTSS

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, Solen Bel Latour et Virginie Rouquette]

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale est une fédération d'associations ; elle comprend 42 associations locales et 264 associations locales. Elle constitue la principale organisation non gouvernementale travaillant sur le thème de la solidarité et l'entraide en Tunisie.

L'UTSS soutient quatre grands types de programmes :

- un programme de promotion sociale (promotion des enfants en âge préscolaire issus de familles nécessiteuses, aides aux élèves et étudiants issues de familles de faible revenus)
- un programme d'assistance sociale (au profit des indigents, des personnes âgées nécessiteuses, des handicapés mentaux et intervention en cas de calamités)
- la banque de bienfaisance des médicaments
- des programmes relatifs à la création de sources de revenus et l'auto développement

Le budget de l'UTSS est de 100 millions de dinars (soit environ 50 millions d'Euros).

La rencontre est suivie d'une visite des entrepôts de l'UTSS.

Réseau Maghrébin du développement local

Mohamed Dababi, secrétaire général du réseau Maghrébin de Développement local

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence de Henri Bertholet, François Neuville, Solen Bel Latour et Virginie Rouquette]

Le Réseau des associations du développement local est un réseau regroupant des associations de 3 pays du Maghreb : la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Le réseau comprend également des bailleurs de fonds (la GTZ pour l'Allemagne, le Ministère des affaires étrangères pour la France), mais aussi des institutions de recherche (notamment l'Institut méditerranéen de Montpellier).

Le projet IRZOD (Innovation Rurale en Zones Difficiles) intitulé « Jessour et Ksour de Béni Khédache » est le premier projet mis en œuvre dans le cadre d'un programme expérimental de développement durable et réalisé dans le cadre de la coopération bilatérale entre le conseil régional de Médenine (Tunisie) et le conseil général de l'Hérault (France). C'est un programme de « recherche-développement » initié par l'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine et l'Institut Agronomique méditerranéen de Montpellier.

Ce projet avait initialement pour objectif d'expérimenter de nouvelles formes de développement local dans une zone difficile par la valorisation des ressources locales. Il s'appuie sur une démarche de développement rural multi-disciplinaire dans sa conception, multisectorielle dans

son application, et fondée sur le partenariat et l'initiative locale privilégiant la participation des différents acteurs locaux.

A partir du diagnostic établi mettant en avant les atouts et les handicaps du territoire de Beni Khedache, quatre axes complémentaires ont aussi été identifiés : le tourisme patrimonial, les produits locaux, l'artisanat local et la gestion de l'eau.

Plusieurs actions de recherche-développement ont été réalisées par l'IRA dans le cadre du projet IRZOD, l'objectif étant de fournir une analyse scientifique sur le développement rural durable pour une population vivant dans un contexte difficile.

Ce projet est exemplaire dans la gouvernance qu'il a instauré entre acteurs de nature et de nationalités différentes.

Ce type de mise en réseau est à encourager dans les travaux portés par la coopération décentralisée franco-tunisienne.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

[Réunion organisée avec l'appui du SCAC de l'Ambassade de France et en présence Virginie Rouquette]

Le PNUD développe deux programmes en Tunisie :

- un programme sur l'environnement, le genre et la lutte contre le sida
- un programme sur la gouvernance

Sur le programme environnement, genre et lutte contre le sida, il s'agit d'un travail sur les conventions internationales sur l'environnement, notamment sur les questions liées au changement climatique. Un travail très étroit est engagé avec les ministères et les agences gouvernementales. Des liens sont également établis avec les collectivités locales, mais en revanche, peu de liens sont développés avec la société civile.

Concernant l'environnement, un programme est toutefois ouvert aux ONG, avec un fonds et des appels à projets. Certaines des ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement sont aussi des partenaires de la coopération décentralisée, comme c'est le cas pour le projet IRZOD et l'association de sauvegarde de l'oasis de Gabès. Les collectivités souhaitant travailler sur ce thème sont invitées à se rapprocher du PNUD si elles souhaitent se rapprocher d'ONG actives sur cette thématique.

Sur la question du genre, le projet porte sur l'habilitation économique de la femme, en lien étroit avec l'UNFT, Union nationale de la femme tunisienne

Dans le cadre du programme sur le sida, le PNUD est en lien avec le Ministère de la Santé. Un programme est mené sur l'appui à la création de la première association de personnes vivant avec le sida.

Actuellement, le poste de la personne en charge du programme sur la gouvernance, dont un aspect porte pour les municipalités, est vacant. Toutefois, le programme ART Gold s'est arrêté car les autorités tunisiennes n'étaient pas favorables à ce programme.

Proposition de « feuille de route »

Propositions d'axes de travail permettant d'appuyer le développement de la coopération décentralisée franco-tunisienne

A l'issue de la mission, le plan de travail suivant peut-être proposé :

- 16 – 19 juin 2009 : mission du président du groupe-pays Tunisie à Tunis
- Juillet 2009 : rédaction du rapport de mission
- Juillet – août 2009 : diffusion du rapport de mission aux partenaires institutionnels, aux collectivités du groupe-pays Tunisie
- 13 octobre 2009 : réunion du groupe-pays Tunisie, avec la participation du représentant de l'Ambassade de France à Tunis et restitution des conclusions de la mission
- Juillet – décembre 2009 : actualisation du répertoire des coopérations décentralisée franco-tunisienne
- Décembre 2009 : réunion restreinte des principaux acteurs (CUF, SCAC, Ministères de tutelle, FNVT, AFD...) pour définir le format et les thèmes de travail d'une rencontre des collectivités locales tunisiennes et française ; présentation du répertoire des coopérations décentralisées, mise en place de comités de pilotage mixtes;
- Après mai 2010 : rencontre des collectivités tunisiennes et françaises